

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VOREPPE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Mise en concordance du Cahier des Charges du Lotissement « Les Balmes » avec le PLU

Par arrêté n°2017-0025 du 16 janvier 2017, le Maire de VOREPPE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour une durée de trente et un jours à compter du mercredi 8 février 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017 inclus. Cette dernière portera sur le projet de modification n°3 (initialement n°2) du PLU et sur la mise en concordance du Cahier des Charges du Lotissement « Les Balmes » avec le PLU.

La procédure de modification n°3 du PLU a été engagée en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Le réajustement d'une partie des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et leur traduction réglementaire :
 - OAP « Champ de la cour »
 - OAP « Centre élargi (axe citoyen) »
 - OAP « Bourg vieux/Pignéguay/Volouise »
 - OAP « Brandegaudière »
- La création d'une nouvelle OAP sur le secteur du « Chevalon nord »
- Le réajustement des emplacements réservés pour les équipements publics au regard notamment des évolutions de OAP
- Le réajustement de la traduction réglementaire des différentes zones au regard des évolutions engendrées par l'application de la Loi ALUR

La procédure de mise en concordance des dispositions réglementaires du Cahier des Charges du Lotissement « Les Balmes » avec le PLU est engagée en vue de permettre la mise en œuvre du PLU.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont mentionnées dans la note de présentation soumise à l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, les projets de modification n°3 du PLU et de mise en concordance du Cahier des Charges du Lotissement « Les Balmes », éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Voreppe.

Monsieur Claude SCHWARTZMANN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain GIACCHINI, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique à l'hôtel de ville de Voreppe, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public (Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h / 13h30-17h et Mardi 8h30-12h / 13h30-19h et Jeudi 8h30-12h).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera déposé à l'hôtel de ville de Voreppe. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse postale suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur, Commune de Voreppe, 1 Place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38341 Voreppe cedex ».

Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courriel envoyé à l'adresse suivante : enquetepublique.plu@ville-voreppe.fr. Dans ce cas, les éventuelles pièces jointes (pas de lien de téléchargement) seront impérativement en PDF, format A4 ou A3, non compressées et limitées à 10 Méga octets. Pour toutes pièces jointes ne rentrant pas dans ce format, le public est invité à transmettre ses observations accompagnées des pièces jointes sous format papier à l'adresse postale précitée.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à l'hôtel de ville les :

- Mercredi 8 février 2017 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 17 février 2017 de 9 heures à 12 heures
- Mardi 28 février 2017 de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 10 mars 2017 de 14 heures à 17 heures

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de M. Luc RÉMOND, maire de Voreppe, responsable des projets ainsi qu'auprès du Service urbanisme - Base de données urbaines de la commune.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune de Voreppe à l'adresse suivante : <http://www.voreppe.fr/>. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.